



Pour contacter l'APG33



Tél : 07-60-96-99-63 (**Florent Thonnel**) Président-Trésorier
Tél : 06-77-72-37-94 (**Patrick Moskala**) Vice-Président
Tél : 06-64-67-48-39 (**Alain Barberet**) Secrétaire
Tél : 06-45-71-58-95 (**Alex Dupuy**) Secrétaire Adjoint
Tél : 06-82-34-30-71 (**Patrick Tessonnaud**) Trésorier Adjoint

Mail: apg33.generac@gmail.com

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

&

RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'APG33

PRÉAMBULE :

Décider de jouer à la pétanque, c'est vouloir passer un moment convivial avec les autres et participer à un jeu où se mêlent le plaisir et la bonne humeur. Cette charte a pour objet de présenter les valeurs communes visant à éviter les incidents ou tensions entre joueurs et à préserver une saine ambiance au sein du club. Celle-ci a été adoptée en assemblée générale, elle n'est modifiable que par le conseil d'administration et sa durée est illimitée.

REGLE 1 : ADOPTER UNE ATTITUDE POSITIVE :

Respect

- ✚ Considérer ses adversaires ou ses partenaires avec égard.
- ✚ Rester courtois en toute circonstance.
- ✚ Faire preuve de retenue dans ses propos.

Patience

- ✚ Faire preuve de sérénité, que l'on mène au score ou que l'on soit mené.
- ✚ Patienter calmement entre les parties.

Humilité

- ✚ Faire preuve d'humilité dans la victoire comme dans la défaite.
- ✚ Garder une juste modestie en toute circonstance.

Tolérance

- ✚ Accepter les opinions même divergentes de chacun.
- ✚ Accepter les décisions prises par les membres du bureau de l'association.
- ✚ Reconnaître que l'on ne puisse pas être toujours au maximum de sa forme.

Amabilité

- ✚ Faire preuve d'un tempérament coopérant, bienveillant, conciliant avec les adversaires ou les partenaires.
- ✚ Dire bonjour, au revoir, s'il vous plaît et merci.

Intégration

- ✚ Mettre tout en œuvre pour que les nouveaux arrivants se sentent bien, jouer avec eux, parler avec eux et les écouter.

REGLE 2 : BANNIR TOUT COMPORTEMENT INCONVENANT OU ANTI-SPORTIF :

Entrave au jeu :

- ✚ Gêner le joueur en action par des gestes, des positions, des déplacements ou des paroles.
- ✚ Se positionner dans le jeu ou s'immiscer dans la partie lorsqu'on est spectateur.
- ✚ En tant qu'adversaire ou spectateur, déranger le joueur qui s'apprête à jouer, en se positionnant entre le but et le cercle de lancement.
- ✚ Spectateur, gardez le silence et la neutralité lorsque vous assistez à une partie

Attitude :

- ✚ Se montrer grincheux ou irritable.
- ✚ Faire preuve de nervosité ou d'agressivité.
- ✚ Témoigner son agacement envers des partenaires malhabiles ou en manque de chance
- ✚ Imposer ses idées ou sa façon de faire aux autres.
- ✚ Afficher une attitude hautaine, dédaigneuse ou méprisante.
- ✚ Il est interdit de fumer en jouant une partie, un cendrier est à la disposition des fumeurs. Il est interdit de jeter les mégots sur le boulodrome ou aux alentours, des cendriers aux abords des terrains sont à votre disposition.
- ✚ Usage du téléphone portable est formellement interdit pendant que vous jouez. Si vous attendez un appel urgent, vous avez tout à fait la possibilité de vous écarter des terrains quelques minutes pour y répondre sereinement sans gêner le jeu.

Langage :

- ✚ Parler bruyamment pour troubler la concentration du joueur.
- ✚ Invectiver, narguer ou provoquer l'adversaire dans le but de le faire sortir de ses gonds.
- ✚ Se féliciter à voix haute de la maladresse d'un adversaire ou d'un partenaire.
- ✚ Interpeller un partenaire à distance pour le conseiller sur la manière de jouer.
- ✚ Tenir un langage grossier, injurieux ou menaçant.

Acte délictueux :

- ✚ Truquer délibérément le tirage des équipes ou tricher lors d'une partie.
- ✚ Refuser de serrer la main d'un adversaire à la fin d'une partie

REGLE 3 : ALCOOLS ET STUPÉFIANTS :

Dans le cadre de l'activité de l'APG33, il est **strictement interdit de consommer de l'alcool et des stupéfiants ou de se présenter aux entraînements et concours sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants**. Ces substances sont prohibées en raison de leurs effets néfastes sur la performance, la sécurité et l'éthique sportive.

REGLE 4 : HYGIENE ET PROPRETÉ :

- ✚ Les toilettes sont mises à disposition de l'ensemble des membres de l'APG33 et ces derniers doivent respecter la propreté des lieux.
- ✚ A l'issus des entraînements pensez à remettre le boulodrome dans l'état ou vous l'avez trouvé.
- ✚ Une tenue correcte est exigée des joueurs auxquels il est interdit de jouer torse nu.

REGLE 5 : TIRAGE DES EQUIPES ET ORGANISATION DES PARTIES :

1. Constitution des équipes :

- ✚ Un tirage au sort aura lieu en début de chaque partie afin de former les équipes Aucune remise en question par quiconque n'est tolérée.
- ✚ Les participants refusant de se conformer à la mise en place des équipes sont exclus du jeu pour le reste de l'après-midi.

2. Le But, la Boule et le terrain :

- ✚ En fonction du nombre de joueurs, les équipes sont organisées en triplettes (complètes ou "boiteuses"), en doublettes ou en tête à tête, selon le vœu exprimé par la majorité.
- ✚ La première équipe désignée engage sur le terrain désigné par le tirage au sort.
- ✚ Si un joueur marche sur le cercle, vous pouvez lui faire remarquer avec courtoisie.
- ✚ Une partie de pétanque se termine à **13 points**.
- ✚ En cas de nombre impair d'équipes, d'absence ou forfait d'une équipe les adversaires reçoivent un score de **13 à 0. (13-0)**.
- ✚ Le but doit être **lancé entre 6 et 10 mètres** et ce dernier doit être **au minimum à 50 cm de la ligne de fond**, il n'y a que la limite du terrain sur les côtés.
- ✚ Dans les parties se déroulant sur un seul terrain, **le but qui sort de cadre attribué est annulé**.
- ✚ **Une boule à cheval sur la limite d'un terrain autorisé est bonne. La boule n'est nulle qu'après avoir dépassé entièrement la limite du terrain autorisé**, c'est-à-dire lorsqu'elle se situe entièrement au-delà de l'aplomb de cette limite ou lorsque quelle touche le cadre du jeu si le terrain n'est pas séparé par de la ficelle.
- ✚ Dans le cas de **l'article 8 FIPJP**. La mène est considérée nulle s'il reste des boules au deux équipes, sinon la mène est comptabilisée pour l'équipe à qui il reste des boules à jouer.

3. Procédure de vérification en cas de litige sur un point :

- ✚ En cas de désaccord lors de la mesure d'un point, la décision finale sera tranchée par un membre du bureau à l'aide d'une application dédiée.
- ✚ Nous avons mis en place ce système car l'erreur d'interprétation est possible, l'œil humain a ses limites pour juger la distance exacte du cochonnet et peut se tromper quant à la prise de mesure à l'entrée du cochonnet alors que l'application est totalement impartiale (elle n'a pas d'états d'âme la technologie ne favorise personne. !) et garantit une précision extrême, avec une marge d'erreur de seulement 0,01 %. C'est le meilleur moyen de garantir un résultat juste et sans débat ! La technologie au service du jeu !

4. Organisation des parties : Pour toutes les compétitions (du petit concours local aux Masters),

- ✓ Un jeu équitable
- ✓ Un terrain respecté
- ✓ Moins de gestes illégaux
- ✓ Plus de clarté pour les joueurs et arbitres

MODIFICATION DU TERRAIN

CE QUI EST INTERDIT

Aucune action ne doit changer l'état initial du terrain.

Interdiction formelle de :

- Enlever un caillou
- Aplanir une zone de tir
- Créer un appui stable
- Pousser de la terre / du gravier
- Lisser une surface avant de pointer ou tirer

CE QUI RESTE AUTORISÉ

- Tâter la donnée sans modifier le terrain (x3 max)
- Poser naturellement le pied sur la zone de tir
- Observer, analyser la trajectoire, visualiser le point
- Préparer son tir sans toucher ni transformer le terrain

BALAYER AVANT DE TIRER : INTERDIT !

👉 Le balayage est strictement interdit s'il modifie le sol.

Même un nettoyage léger est sanctionnable.

Tous les joueurs doivent composer avec les irrégularités naturelles du terrain.

TÂTER LA DONNÉE : ENCORE AUTORISÉ... MAIS !

AUTORISÉ :

- Effleurer le sol
- Tester la texture
- Repérer le point d'impact

INTERDIT :

- ✗ Gratter
- ✗ Compacter
- ✗ Aplanir
- ✗ Déplacer quoi que ce soit

BOUCHER UN TROU : OUI... MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT

AUTORISÉ UNIQUEMENT SI :

- ✓ Peut boucher un trou qui aurait été fait par une boule jouée précédemment.
- ✓ Le geste est rapide
- ✓ La zone n'est pas modifiée autour

INTERDIT :

- ✗ Remodelage du terrain

L'objectif est simple : garantir un cadre sportif identique pour tous les joueurs, quel que soit le boulodrome.

🎯 Jouez proprement 🎯 Respectez le terrain. 🎯 Une meilleure équité 🎯 Moins de contestations 🎯 Évitez les sanctions

REGLE 7 : PARTICIPATION AU CONCOURS INTRA-ASSOCIATION DE L'APG33 :

Afin de garantir la convivialité et l'équité de nos tournois et concours, et dans un souci de fidéliser nos adhérents les plus actifs, nous avons mis en place une nouvelle règle de participation.

Les participants aux concours intra-association devront avoir effectué un minimum de 15 entraînements (les Mercredis et Samedis confondus) sur une année glissante. (À savoir le jour du Tournoi ou concours – moins 12 mois).

Cette mesure vise à encourager la pratique régulière de la pétanque et à renforcer les liens entre les membres de notre association.

Elle permettra également d'assurer aux participants des parties agréables et équilibrées pour tous.

Cette mesure vise uniquement les adhérents de 18 ans et plus (Les jeunes enfants et adolescents ayant d'autres contraintes les mercredis et samedis)

REGLE 8 : RESPECT DES REGLES DU JEU :

Comme tout jeu, la pétanque a son règlement, à savoir le règlement officiel de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal affiliée à la FIPJP qui s'impose à tous, notamment en cas de litige sur une partie. **Ce règlement a pour but d'éviter toute interprétation ou "arrangement" dont on connaît le début mais jamais la fin.**

REGLE 9 : ACCEPTATION DE LA CHARTE :

La participation des membres pratiquant la pétanque au sein de l'APG33, comme activité de loisir implique l'acceptation de la présente charte et règlement intérieur.

REGLE 10 : SANCTIONS & DISCIPLINE :

Les conséquences de la violation de ces règles peuvent varier, allant des avertissements et des suspensions temporaires jusqu'à des interdictions à l'année de participer aux entraînements et concours organisés par l'APG33, selon la gravité de l'infraction. Cette décision sera prise par les membres du bureau.

Ajoutons qu'après avoir reçu trois sanctions (3 Sanctions), l'adhérent fera l'objet d'une exclusion définitive du club.

Cette décision est irrévocable et prendra effet immédiatement.

Au cours des parties les membres du bureau utiliseront les sanctions mises à disposition des arbitres :

CARTONS JAUNE, ORANGE, ROUGE

PÉTANQUE



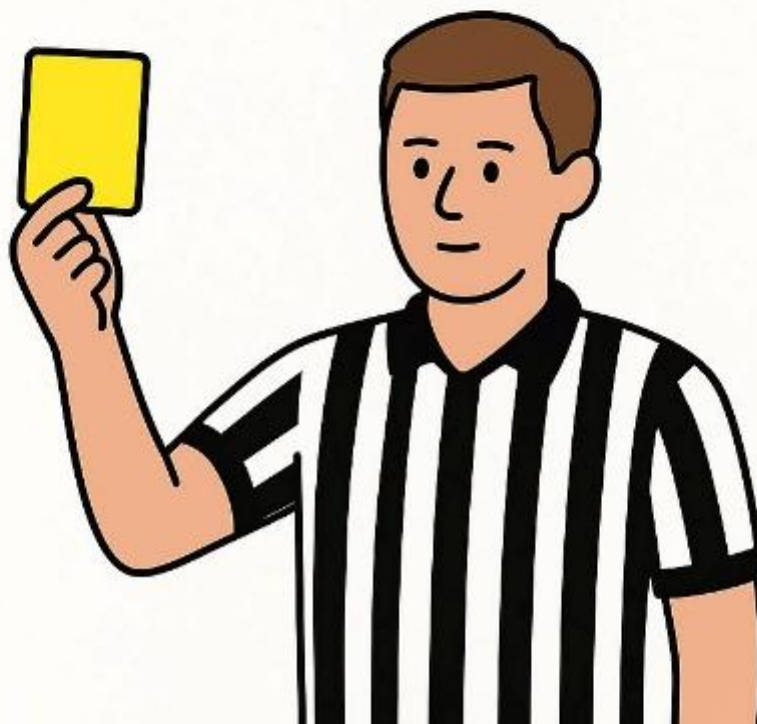
AVERTISSEMENT



BOULE ANNULÉE



EXCLUSION



PRÉSIDENT-TRÉSORIER

Florent THONNEL

VICE-PRÉSIDENT

Patrick MOSKALA

SECRÉTAIRE

Alain BARBERET

SECRÉTAIRE-ADJOINT

Alex DUPUY

TRÉSORIER-ADJOINT

Patrick TESSONNEAUD

Renseignements & Infos Club

Page **FACEBOOK** : APG33

SCANNEZ-MOI



www.apg33.fr

